DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17 prfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Pôle Gestion publique Division France Domaine Service des évaluations

16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Affaire suivie par : Zineb CHIGRI

Téléphone : 04 42 37 54 29 Télécopie : 04 42 37 54 08

Mail: drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS N° 2015-053V2931

Dossier connexe : 2012-053V0252

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE DIRECTION DES ETUDES DE LA PROGRAMMATION ET DES ACQUISITIONS

A l'attention de Mme MAQUAIRE 52 Avenue de Saint Just 13 256 MARSEILLE CEDEX 20



CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

1. Service consultant : Département des Bouches-du-Rhône

Affaire suivie par: Mme Myriam MAQUAIRE

2. <u>Date de la consultation</u>: 14/10/2015

Dossier reçu le: 19/10/2015

Dossier complété le : 04/11/2015

Visite le: 04/11/2015

- 3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :
- Projet de cession par le Département à la commune de Mallemort
- Détermination de la valeur vénale du bien
 - 4. Propriétaire présumé : Département des Bouches-du-Rhône
 - 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de MALLEMORT





Commission permanente du 15 déc 2017 - Rapport n° 187

Cadastre: A 60

Descriptif: Ancienne maison Pontière en très mauvais état.

Superficie totale de la parcelle : 2 223 m²

Superficie de la maison: 110 m²

5 a. Urbanisme: P. O. S.: NAE

6. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE:

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

143 000 € HT

(Cent quarante trois mille euros hors taxes)

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

Les surfaces ont été communiquées par le consultant, considérées comme utiles, et non vérifiées par le service d'évaluations de France Domaine.

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 24 novembre 2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et par délégation, L'Inspecteur des Finances Publiques

Zineb CHIGRI